

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-MARNE

MAIRIE DE SEMILLY

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SEMILLY**

Séance du 21 février 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt et un février, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur **Christophe ROGI, Maire**.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 7

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de membres ayant pris part à la réunion : 5

**Présents : Christophe ROGI, Maire.
Benjamin HARRANG, Eliane DEMOUSSEAU, Adjoints.
Stéphane COLLEE Aline DEMANGE.**

Absent : Fabien ROYER.

Date de la convocation
13 février 2019

Date d'affichage
25 février 2019

Madame Aline DEMANGE a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 30

Objet : Zonage d'assainissement

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les rapports 1 et 2, ainsi que les plans correspondants de la société GEOPROTECH, relatifs au projet de zonage d'assainissement. Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le plan de zonage.

Après analyse de ces documents, et après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le plan de zonage et décider rester en assainissement collectif.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer tous les documents utiles à ce dossier.

A SEMILLY, le 25 février 2019
Le Maire
Christophe ROGI

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Envoyé en préfecture le 04/03/2019
Reçu en préfecture le 06/03/2019
Affiché le
ID : 052-215204363-20190221-2019_06-DE